

1/ Le BO du 28 septembre 2023 prévoit une modification du calendrier des épreuves de baccalauréat. Les épreuves anticipés de français se dérouleront le 14 juin, la philosophie le 18 juin, les épreuves de spécialité entre le 19 et le 21 juin. Des enseignants de Lettres et de Philosophie vont probablement avoir à corriger à la fois les épreuves de leurs disciplines mais aussi celle de la spécialité Humanité-Littérature et Philosophie. De plus les oraux du Grand Oral concernant au premiers chefs les enseignants de spécialité et donc également des professeurs de Lettres et de Philosophie, se dérouleront entre le 24 juin et le 3 juillet et les oraux de français entre le 24 juin et le 5 juillet, percutant très probablement le temps de correction des épreuves écrites et concernant les mêmes enseignants. Il est possible enfin que certains des enseignants concernés soient également sollicités pour corriger des épreuves du post-bac.

Comment le Rectorat va-t-il éviter le risque de tension sur la santé des personnels du fait du cumul possible entre correction et passation des oraux ?

2/ La volonté ministérielle d'éviter les réunions sur le temps de service des enseignants conduit un certain nombre d'établissement à déplacer ces réunions le soir et sur le temps de midi. Certains établissements nous font remonter des organisations impactant l'ensemble de la pause méridienne et ne permettant pas aux personnels de manger autre chose qu'un sandwich entre deux portes et impliquant également l'impossibilité pour les enseignants de prendre une pause réelle sur le temps de midi. A l'inverse les réunions du soir se multiplient également, accroissant les contraintes familiales sur les personnels (notamment les femmes) et impactant également le temps consacré à la préparation des cours.

Comment le rectorat envisage-t-il de remédier à ces situations qui contribuent à dégrader les conditions de travail des personnels ?